

ENQUÊTE PUBLIQUE
du 19 juin au 12 juillet 2023

Communes de Vimory et de Villemandeur
(Loiret)
Modification des limites territoriales



Avis et conclusions du Commissaire Enquêteur
M. Marc LANSIART
30 juillet 2023

Une enquête publique a été organisée pour la modification des limites territoriales des communes de Villemandeur et de Vimory (Loiret), suite aux délibérations des deux conseils municipaux et à la demande déposée par les deux communes auprès de la préfecture du Loiret.

AVIS du Commissaire enquêteur :

SUR L'ORGANISATION DE LA PROCEDURE

L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral du 5 juin 2023:

- La publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête sur les deux communes.
- Les publications ont été réalisées dans 2 journaux locaux, représentant les 4 parutions réglementaires,
- Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Villemandeur et de Vimory, ainsi que sur le site informatique de la Préfecture du Loiret.
- Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences : 2 en mairie de Villemandeur et 2 en mairie de Vimory

SUR LE DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le dossier soumis à l'enquête contenait les pièces exigées.

Ce document cernait correctement les enjeux soulevés par les modifications des limites territoriales des communes de Vimory et Villemandeur et informait le public du déroulement de la procédure.

SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La participation du public a été très faible : une seule contribution formulée. La population ne s'est donc pas mobilisée pour ce projet, qui n'aura pas d'incidence sur son cadre de vie, et qui répond plus à des besoins de simplification administrative ressentis par les maires des deux communes.

Une observation a été formulée par le public sur le registre d'enquête de Villemandeur pendant la période de l'enquête, lors de la première permanence du commissaire enquêteur, le 19 juin 2023.

CONCLUSIONS sur le projet

A la lumière de l'ensemble des éléments détaillés précédemment, après avoir pris en compte les caractéristiques du projet, ainsi que l'observation émise par le public et l'avis de la DDT du Loiret.

Considérant :

- Que la modification des limites territoriales des communes de Villemandeur et Vimory répond aux besoins des deux maires et a été approuvée par les deux conseils municipaux,
- Que les effets de cette modification portent sur une surface réduite et n'auront pas d'incidence sur la population
- Qu'il n'y a pas d'opposition du public contre le projet
- Que cette modification des limites territoriales sera prise en compte dans le PLUi, à l'issue de la procédure, mais n'aura pas d'incidence sur le zonage.
- Que le transfert, partiel, de la voie communale n°9 et du chemin dit "des Meuniers" n'aura pas de conséquence sur leur usage.

Aussi, j'émet un avis favorable :

A la demande de modification des limites territoriales des communes de Vimory et de Villemandeur.

Fait à SARAN le 30 juillet 2023

Marc Lansart
Commissaire enquêteur